

**Mme le Président:** A l'ordre. Le Règlement ne stipule nulle part que les députés ne peuvent pas applaudir à n'importe quel moment à la Chambre. Par conséquent, le député doit bien savoir que son rappel au Règlement n'est pas fondé.

\* \* \*

[Français]

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. ROY—L'IMPOSSIBILITÉ D'ASSISTER À TOUTES LES RÉUNIONS

**M. Marcel Roy (Laval):** Madame le Président, je pose la question de privilège. Je considère qu'à titre de député mes droits ont été brimés au cours de la période des questions orales aujourd'hui. Je pense qu'il s'agit là d'un précédent malheureux pour les députés et je m'explique.

Au cours de la période des questions orales, madame le Président, un député propagandiste, probablement intéressé à une société de câblodistribution, a distribué à la Chambre une convocation invitant tous les députés à une réunion spéciale pour visionner une émission de télévision à 15 h 30. A la suite de la distribution de cette invitation écrite, le député a posé une question au ministre des Communications (M. Fox), responsable du CRTC.

Madame le Président, les ministériels ont des engagements, car nous voyons à l'administration du pays, et nous ne pouvons pas assister à cette réunion convoquée à quelques minutes d'avis; il ne faudrait pas que la Presse interprète comme un manque d'intérêt envers les problèmes contenus dans le message de la convocation l'absence de certains députés libéraux.

Je ne crois pas que l'objectif poursuivi puisse être atteint par cette intervention. J'enregistre donc cette plainte. A mon avis, cela brime les droits des députés.

[Traduction]

**Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood):** Madame le Président, au sujet de ce même recours au Règlement, il serait certes possible d'organiser d'autres projections de ce film à l'intention de ceux qui ne peuvent venir à 3 h 30.

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Madame le Président, je vois où le député de Laval (M. Roy) veut en venir, mais malheureusement, il est mal renseigné. D'abord, il a tort de laisser entendre que le député de Broadview-Greenwood (M<sup>me</sup> McDonald) a distribué l'invitation. C'est moi qui l'ai fait.

Ensuite, je l'ai fait après avoir demandé au leader du parti conservateur à la Chambre et au whip du parti libéral s'ils s'opposaient à ce que l'invitation soit remise à tous les députés pendant une séance de la Chambre. Ils m'ont tous deux donné carte blanche.

### Dépôt de documents

L'invitation avait déjà été diffusée par le service de distribution interne de la Chambre, mais nous craignons que tous les députés ne la reçoivent pas à temps. Je conseille au député de vérifier ses informations.

[Français]

**Mme le Président:** Je veux confirmer à l'honorable député que le chef de la distribution avait averti l'honorable député de Broadview-Greenwood (M<sup>me</sup> McDonald) qu'il ne lui serait pas possible de faire distribuer ses convocations par les employés des services de la Chambre. Cependant, comme l'ont dit certains députés, elles ont été distribuées par des députés eux-mêmes et je crois avoir aperçu moi-même un page en distribuer sur certains bureaux. Maintenant, je comprends que le tout s'est produit à la suite de consultations entre les divers whips des partis.

Je dois prévenir les députés que la seule façon d'atteindre les députés, de distribuer des documents, c'est par l'intermédiaire des services de la poste, et je voudrais leur demander, dorénavant, quelles que soient les consultations qui peuvent avoir lieu entre les whips des partis, de ne pas utiliser les pages, les services de la Chambre des communes et aussi de ne pas distribuer eux-mêmes des messages à la Chambre.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### RÈGLEMENT ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU 14<sup>e</sup> RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 14<sup>e</sup> rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

\* \* \*

[Français]

### LA COMMISSION ROYALE MACDONALD

DÉPÔT DU NOM DE TROIS ENQUÊTEURS À LA COMMISSION  
ROYALE D'ENQUÊTE

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, je voudrais déposer le nom de trois personnes qui doivent être ajoutées comme enquêteurs à la Commission royale d'enquête sur l'Union économique canadienne et les perspectives de développement.